



Sommaire



@Olszak

- Le mercredi 3
- Le soir en dehors de l'école 5
- Pendant les vacances 5
- Les modalités d'inscription 6
- Les chiffres clés 8

Le mercredi

• Les centres de loisirs maternels et élémentaires

Des projets pédagogiques innovants sont mis en œuvre dans chaque centre. Depuis janvier 2019, des ateliers spécifiques (musique, danse, théâtre, yoga...) sont proposés aux enfants le mercredi matin dans certains centres en fonction des projets pédagogiques.



@Saragoussi

EMPLOI DU TEMPS DU MERCREDI EN CENTRE DE LOISIRS

8h15 - 9h	Accueil des enfants (Indiquer avant 9h si l'enfant déjeune à la cantine. Une arrivée au-delà de 9h ne permet pas de déjeuner à la cantine)
9h - 11h50	Activités
11h50 - 12h10	Sortie / Accueil cantine
12h10 - 13h15	Repas
13h15 - 13h30	Accueil / Sortie des enfants
13h30 - 16h30	Activités
16h30 - 16h45	1 ^{re} sortie des enfants
16h30 - 18h30	Goûter + Activités
17h30 - 18h30	2 ^e sortie des enfants



• Les ateliers artistiques

La Ville propose également aux enfants des ateliers artistiques. 114 cours hebdomadaires sont proposés aux enfants désireux de pratiquer de la danse, de la musique, du théâtre ou des activités manuelles (mosaïque, sculpture, peinture, couture).

● L'École Municipale des Sports

L'École Municipale des Sports (EMS) permet aux enfants de 3 à 16 ans de découvrir et de pratiquer plus de trente disciplines sportives comme la natation, l'escrime, l'athlétisme, l'escalade, les arts du cirque, le badminton...

À Boulogne-Billancourt, pratiquer un sport c'est :

- Respecter les autres et les règles de vivre ensemble
- S'intégrer dans un groupe
- Développer son attention, son goût de l'effort, sa persévérance...
- Maîtriser des techniques

Cependant, les éducateurs de l'EMS mettent l'accent sur une pratique sportive ludique et sans compétition. Pour certains enfants, l'EMS est un premier pas vers une pratique sportive plus intensive en club.



@Abdelmalek

L'OFFRE SPORTIVE DES MERCREDIS À BOULOGNE-BILLANCOURT

Avec l'École Municipale des Sports :

- Des activités sportives pratiquées à l'année
- Horaires des activités (sauf exception) : 9h-12h / 14h-15h30 / 15h30-17h
- Accueil

- Matin : entre 8h30 à 9h au COSEC (4-6 rue Victor Griffuelhes)
- Après-midi : sur le lieu de l'activité

Avec les passerelles « École Municipale des Sports / centre de loisirs »

Ces passerelles permettent aux enfants inscrits dans les accueils de loisirs Billancourt, Glacières, Castéja et Numérique.

- D'être accueillis au COSEC entre 8h30 et 9h
- D'avoir une activité sportive de 9h à 12h avec les éducateurs sportifs et les autres enfants de l'EMS
- D'être raccompagnés dans leurs centres de loisirs pour le déjeuner

HANDICAP

UN ACCOMPAGNEMENT POUR TOUS LES ENFANTS

La Ville attache une importance toute particulière à l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les centres de loisirs, à l'EMS et en séjours, contribuant ainsi activement à leur inclusion. Un coordinateur handisport, 30 animateurs mis en renfort, des éducateurs sportifs spécifiquement formés accueillent plus de 150 enfants dans cette situation.

Le soir en dehors de l'école

● Les ateliers artistiques

A l'instar des ateliers du mercredi, certains cours sont organisés le soir en semaine, entre 17h et 20h, ainsi que le samedi. 38 cours de danse, comédie musicale, dessin, théâtre et sculpture sont ainsi proposés aux enfants.



@Saragoussi

Pendant les vacances

● L'École Municipale des Sports

L'offre sportive de l'EMS, à toutes les vacances scolaires, c'est

- Des stages d'une semaine
 - À la demi-journée (9h-12h)
 - ou à la journée (9h-17h avec restauration possible)
- Un accueil dès 8h30 et 13h30 au COSEC

● Les centres de loisirs

Les centres de loisirs sont ouverts à chaque période de vacances scolaires. Les horaires sont identiques au mercredi (8h15-18h30). Il n'y a cependant qu'un seul créneau de sortie le soir (17h30-18h30).

Attention : en fonction des périodes de vacances et du nombre d'enfants accueillis, certains centres sont regroupés sur la structure la plus proche.

● Les séjours

80 séjours et 13 mini-séjours sont proposés pendant les vacances scolaires pour les enfants de 4 à 17 ans. Séjours de découverte, de loisirs, linguistique en France et à l'étranger, séjour de formation au BAFA pour les adolescents et mini-séjours organisés par les centres de loisirs.

● Les ateliers artistiques

Les ateliers artistiques proposent des formules de stages pendant les vacances scolaires. Petits et grands peuvent s'inscrire en ateliers matin et après-midi.



Renseignements inscriptions

Conditions générales pour toutes les prestations

Retrouvez la procédure d'inscription en ligne sur la page d'accueil du Portail F@milles, eaf.boulognebillancourt.com, onglet « DOCUMENTATIONS ».

L'inscription est-elle obligatoire ? Oui

Comment est calculé mon tarif ? Il est calculé en fonction de votre quotient familial qui doit être actualisé chaque année avant le 31 décembre (tarifs disponibles sur la page d'accueil du portail f@milles dans l'onglet « DOCUMENTATIONS » et en mairie). Pour le centre de loisirs, le prix du goûter servi est inclus dans le tarif.

Comment régler ma facture ?

- Par prélèvement
- Via votre compte portail f@milles (carte bleue)
- À la caisse de l'espace accueil des familles, de 8h30 à 12h, du lundi au samedi (chèque, espèce, carte bleue, CESU, ANCV, PASS 92)

Attention : Vous avez 15 jours pour régler votre facture. Passé ce délai, le règlement s'effectue à la trésorerie.

Conditions spécifiques

POUR LES CENTRES DE LOISIRS DU MERCREDI

Comment inscrire son enfant ? En ligne via votre compte portail f@milles ou en mairie pendant les vacances d'été. Hors vacances d'été, vous pouvez inscrire votre enfant tout au long de l'année en mairie.

Puis-je sélectionner que certains mercredis ? Non.

Comment suis-je facturé ? La facturation est forfaitaire à la période (de vacances à vacances). Toute inscription est ferme et vaut paiement si elle n'est pas annulée aux dates indiquées sur la page d'accueil du portail familles, et ce, même si l'enfant n'a jamais été présent au cours de la période. Ce montant est dû, quel que soit le nombre de mercredi auquel l'enfant a assisté. L'inscription en cours de période entraîne la facturation de la période dans son intégralité.

Comment mettre fin à mon inscription ? La clôture peut être effectuée à tout moment. Elle prendra effet à la fin de la période en cours et doit être formulée par écrit : courrier, messagerie de votre compte portail eaf.boulognebillancourt.com ou directement en mairie, à l'espace accueil des familles.

POUR LES ACTIVITES DE L'EMS DU MERCREDI (à l'année)

Comment inscrire son enfant ? Uniquement en ligne via votre compte portail f@milles.

Y a-t-il un cours d'essai ? Non.

Comment suis-je facturé ? La facture est éditée mensuellement entre le 15 et le 20 du mois suivant. Toute inscription vaut paiement, même en cas de non-participation.

Comment mettre fin à mon inscription ? La clôture peut être effectuée à tout moment. Elle prendra effet à la fin du trimestre et doit être formulée par écrit : courrier, messagerie de votre compte portail eaf.boulognebillancourt.com ou directement en mairie, à la Direction des Sports.

POUR LES ACTIVITES ARTISTIQUES ANNUELLES

Comment inscrire son enfant ? En ligne via votre compte portail f@milles.

Y a-t-il un cours d'essai ? Oui, uniquement le 1^{er} cours après le Forum des activités, le dimanche 8 septembre 2019.

Comment suis-je facturé ? La facture est éditée mensuellement entre le 15 et le 20 du mois suivant. Toute inscription vaut paiement.

Comment annuler mon inscription ? L'annulation du 2^{ème} ou du 3^{ème} trimestre scolaire doit se faire par écrit au plus tard 1 jour ouvré avant le début du trimestre auprès de la Direction de la Jeunesse. Toute inscription est ferme et vaut paiement si elle n'a pas été annulée 1 jour ouvré avant le début du trimestre et même si l'enfant n'a jamais été présent au cours du trimestre concerné.

POUR LES CENTRES DE LOISIRS DES VACANCES

Comment inscrire son enfant ? En ligne via votre compte portail f@milles aux dates indiquées sur la page d'accueil du portail familles ou en mairie, à l'espace accueil des familles.

Puis-je choisir différents jours d'inscription ? Non, l'inscription s'effectue à la semaine.

Comment suis-je facturé ? Forfaitairement à la semaine que l'enfant reste la journée entière ou seulement la demi-journée. La facture est éditée entre le 15 et le 20 du mois suivant. Toute inscription vaut paiement.

Comment annuler mon inscription ? L'annulation doit être effectuée en ligne ou en mairie, à l'espace accueil des familles, pendant la campagne d'inscription, aux dates indiquées sur la page d'accueil du portail f@milles. Une inscription à un centre de loisirs peut être annulée si l'enfant ne peut y assister pour une raison médicale et s'il n'a assisté à aucune journée. Un certificat médical en lien avec le motif invoqué devra être produit au plus tard dans la semaine concernée à l'Espace Accueil des Familles.

LES STAGES ARTISTIQUES ET SPORTIFS PENDANT LES VACANCES

Comment inscrire son enfant ? En ligne via votre compte portail f@milles.

Puis-je choisir différents jours d'inscription ? Non, l'inscription s'effectue à la semaine.

Comment suis-je facturé ? Forfaitairement à la semaine. La facture est éditée entre le 15 et le 20 du mois suivant. Toute inscription vaut paiement.

Comment annuler mon inscription ? L'annulation doit être effectuée en ligne pendant la campagne d'inscription, aux dates indiquées sur la page d'accueil du portail f@milles. Une inscription à un stage peut être annulée hors période de campagne d'inscription, si l'enfant ne peut y assister pour une raison médicale et s'il n'a assisté à aucune journée. Un certificat médical en lien avec le motif invoqué devra être produit au plus tard le 2^{ème} jour du stage à l'Espace Accueil des Familles.

CHIFFRES CLÉS

CENTRES DE LOISIRS

33 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

19 en maternelle et **14** en élémentaire.

Plus de **3100 enfants** inscrits.

ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

- Plus de **70 éducateurs** sportifs diplômés mobilisés chaque saison
- Plus de **630 000€ de budget annuel**
- Plus de **9 200 places** proposées pendant les vacances scolaires
- Plus de **510 places**, 11 activités et 21 créneaux horaires chaque mercredi

SÉJOURS

Plus de **1200 enfants** profitent des séjours chaque année.

ATELIERS ARTISTIQUES

Près de **1600 enfants** participent aux ateliers jeunesse.

La Ville de Boulogne-Billancourt
a consacré

27%

de son budget de
fonctionnement 2018 à
l'Éducation et à la Jeunesse

soit + de

42

millions d'euros.

boulognebillancourt.com



VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT